

**COMITÉ AMÉNAGEMENT ET CULTURE  
ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE**

**Mémoire sur le  
Plan de développement urbain, économique et social (PDUES)  
Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, de Castelnau**

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Avril 2013

## **Table des matières**

Comité aménagement et culture Rosemont – La Petite-Patrie en bref	page 3
Carrefour de la création et la culture : les emplois	page 5
Préservation des lieux de création : les ateliers d’artistes et d’artisans	page 9
Arts et culture dans le paysage urbain de Marconi-Alexandra et Atlantic	page 14
Comité de liaison pour la mise en œuvre et le suivi du PDUES	page 19

### **Annexes**

Annexe A : L’historique du Comité	page 20
Annexe B : Liste des membres ayant contribué aux travaux du Comité	page 22
Annexe C : Liste des 16 recommandations	page 25

## **Le Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie en bref**

Le **Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie** est issu du premier Rendez-vous culturel de Rosemont-La Petite-Patrie en 2011 et relève de la Table de concertation en culture. Le Comité regroupe des acteurs de différents secteurs qui ont à cœur le développement des arts et de la culture dans l'arrondissement et travaillent avec passion à son plein rayonnement. Le Comité est constitué de citoyens, d'acteur locaux du milieu des arts et de la culture, du Comité priorité Culture de La Petite-Patrie, de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie et du Regroupement arts et culture Rosemont - Petite-Patrie (RACRPP) et Ateliers créatifs Montréal. La liste des membres ayant contribué aux travaux du Comité est présentée à l'annexe B.

Le **Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie** a pour mission d'intervenir sur les différents projets en développement sur le territoire de l'arrondissement ainsi que sur les politiques et règlements en lien avec la culture, les arts ou l'aménagement urbain afin de faire valoir les bénéfices des arts et de la culture dans le milieu économique et dans l'amélioration du milieu de vie des citoyens.

Parmi les mandats que lui a confiés la Table de concertation en culture, nous soulignons les suivants :

- Établir une veille stratégique et créative en aménagement sur les différents projets de développement dans l'arrondissement.
- Élaborer un plan stratégique de développement en matière d'aménagement culturel du territoire pour Rosemont-La Petite-Patrie afin de favoriser des projets concrets de création et de diffusion et de bonifier la présence et l'offre en art public sur le territoire, incluant les points suivants :
  - Maillage art et commerce;
  - Programme d'installations artistiques et de bonification du mobilier urbain (art et verdissement);
  - Place publique animée (animation de l'espace public);
  - Cadre pour espaces publics;
  - Cadre pour les ateliers d'artistes et d'artisans.

Suite au sondage effectué en décembre 2012 auprès des artistes et organismes artistiques professionnels de l'arrondissement, le constat marquant est le manque d'espaces de création et de diffusion abordables autant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Ainsi, une des priorités du comité est de contribuer, à court et moyen termes, au maintien et à l'accroissement des espaces de création et de diffusion dans l'arrondissement.

Afin d'accomplir ses mandats, le **Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie** a réalisé plusieurs actions à ce jour :

2010

- Dépôt et présentation d'un mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour le projet Norampac.<sup>1</sup>

2011

- Dépôt et présentation d'un mémoire à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal concernant le Secteur Bellechasse dans le cadre des consultations sur les Quartiers culturels.<sup>2</sup>
- Interventions auprès des élus et de la population dans le cadre du PPU sur le secteur Bellechasse (2011-2012).

2012

- Visite guidée du Secteur Bellechasse dans le cadre des journées de la culture.<sup>3</sup>
- Dépôt et présentation d'un mémoire à l'OCPM pour le projet Mirelis.
- Sondage sur la situation des artistes et organismes culturels de Rosemont – La Petite-Patrie en matière d'espaces de travail et lieux de création.
- Participation à la planification et l'organisation de l'Opération avenue du Parc dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et de Castelnau.
- Participation à un projet de recherche sur l'innovation territoriale du Groupe de recherche sur les organismes à but non lucratif, communautaires ou culturels de HEC Montréal, dans le cadre de son projet d'intervention pour de nouvelles pratiques en gestion culturelle. Le rapport du Groupe de recherche devrait paraître à l'été 2013.

Dans ce mémoire-ci sur le projet Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et de Castelnau, le **Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie** propose des recommandations<sup>4</sup> pertinentes à partir d'analyses et de constats des milieux créatif et culturel dans les secteurs Marconi-Alexandra et Atlantic plus particulièrement. Nos recommandations en matière d'aménagement urbain s'adressent autant à la Ville-centre qu'à l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie et nous espérons que ceux-ci sauront en tenir compte dans le développement culturel du nouveau **Carrefour de la création**.

---

<sup>1</sup> Déposé par le RACRPP

<sup>2</sup> Déposé par le Comité priorité culture Petite-Patrie.

<sup>3</sup> Organisé par le RACRPP.

<sup>4</sup> Les recommandations sont rassemblées en annexe.

## Le Carrefour de la création et la culture : emplois

Le **Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie** est ravi que le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, de Castelnau (PDUES) s'appuie, d'entrée de jeu dans sa mise en contexte, sur deux éléments qui nous importent :

- positionnement économique du territoire en tant que « **carrefour de la création** » et
- approche de développement durable, lequel on le sait repose dorénavant sur un quatrième pilier : la culture.

En effet, l'Agenda 21 de la culture vise à « faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable ». <sup>5</sup>

### Principe de la Créativité et innovation

« La culture est un puissant catalyseur de créativité et d'innovations sociales et technologiques. Le soutien à la créativité et à l'innovation est une condition essentielle pour assurer la viabilité du développement global de la société. »

-Agenda 21 de la culture du Québec

## Présence importante du secteur créatif dans Marconi-Alexandra et Atlantic

Le positionnement économique du territoire comme **Carrefour de la création** proposé par le PDUES est très approprié car le secteur créatif y est déjà très présent et en pleine expansion.

En effet, seulement dans le quartier Marconi-Alexandra<sup>6</sup>, on retrouve en 2011 près du tiers des emplois dans ce secteur (près de 900 sur 3 000 emplois)<sup>7</sup> soit plus d'une cinquantaine d'emplois dans le secteur des arts, spectacles et loisirs, près de 300 emplois dans le secteur de l'industrie de l'information et industrie culturelle et près de 500 emplois dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, notamment en web (250 emplois) et en architecture et design (140 emplois).<sup>8</sup>

<sup>5</sup> <http://www.agenda21c.gouv.qc.ca/>

<sup>6</sup> Délimité par les rues Clark, Jean-Talon, Hutchison et la voie ferrée

<sup>7</sup> CDEC Rosemont-Petite-Patrie, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, Secteur Marconi-Alexandra, Études économique et urbanistique, automne 2011

<sup>8</sup> CDEC Rosemont-Petite-Patrie, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *op. cit.*

De plus, ces domaines liés à la créativité sont tous en forte croissance dans Marconi-Alexandra. Notamment, le nombre d'emplois dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques a plus que triplé dans les dernières années. Les entreprises implantées dans Marconi-Alexandra sont à 75 % en croissance et souhaitent à 86 % se développer dans le secteur.<sup>9</sup>

### **Recommandation 1**

Maintenir les entreprises du secteur de la création et encourager la venue de nouvelles entreprises créatives.

### **Importance du maillage entre le secteur manufacturier et la création**

Pour se développer, le secteur créatif bénéficie énormément de la cohabitation avec le secteur manufacturier. En effet, cela leur donne accès à une production rapide, à proximité, ce qui permet une logistique simplifiée et des économies de temps. En échangeant plus facilement avec les manufacturiers, les créatifs ont un meilleur contrôle de la qualité, peuvent améliorer et adapter leur produit en fonction des contraintes et opportunités de production et ont accès à des services complémentaires. L'économie ainsi réseautée, de proximité, bénéficie donc autant aux créatifs qu'aux producteurs, et a des impacts positifs à la fois sur l'économie, la société et l'environnement. Cela permet également de conserver un certain équilibre entre le branding "in" axé sur les designers et créateurs (pouvant être perçu comme une certaine forme d'embourgeoisement des emplois) et la conservation des emplois reliés à la fabrication et des métiers traditionnels (pouvant offrir des emplois locaux à des gens moins scolarisés).

« Je ne collabore pas avec des sous-traitants en confection dans le secteur en ce moment, mais si j'en trouvais, je les utiliserais très certainement!!! Il en manque tellement, et ils sont si sollicités par les designers, que je dois souvent faire produire à Blainville, Pointe-aux-Trembles et même à Trois-Pistoles! Bientôt à Châteauguay et à St-Jérôme. Si je pouvais faire fabriquer toutes mes collections à Montréal, ou encore mieux dans l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie, où est situé mon atelier, ce serait idéal. »

**-Marie-Ève Émond, designer de mode, Betina Lou**

Le cas de l'industrie du vêtement permet de bien illustrer cette dynamique. En effet, l'industrie du vêtement est bien implantée dans le secteur Marconi-Alexandra et ses

---

<sup>9</sup> *Ibid.*

environs. Une bonne partie de la production a été délocalisée vers les pays à faibles coûts de main-d'œuvre et nous avons assisté à la fermeture de plusieurs manufacturiers. Mais nous assistons présentement à un retour de la confection locale, autant chez les designers émergents que chez les chaînes établies.<sup>10</sup> En plus de ses aspects de design et de commercialisation, cette industrie demeure à forte concentration de main-d'œuvre pour la production (opérateurs/opératrices de machines à coudre, échantillonneurs, patronnistes, maroquiniers, tricoteurs, coupeurs, presseurs, plisseurs, préposés à la finition, à l'emballage, à l'entreposage, etc.). Il faut conserver localement les employés qualifiés pour ces différents métiers, sans quoi l'industrie fera face à une grave pénurie de main-d'œuvre, déjà amorcée, dans les prochaines années.

Le même principe peut s'appliquer à plusieurs autres secteurs manufacturiers, notamment l'ébénisterie, l'imprimerie, le prototypage et les produits d'ornement. Ces secteurs sont aussi présents dans Marconi-Alexandra et amènent, de concert avec l'industrie textile, la présence de plus de 300 emplois.<sup>11</sup>

### **Importance du maintien de les zones d'emplois Marconi-Alexandra et Atlantic**

Le secteur est attractif à plusieurs égards pour les entreprises : il est central, il est près des transports en commun et d'axes routiers importants, on y trouve des locaux relativement abordables et de superficies variées, et il est au cœur d'une vie de quartier animée où se côtoient résidants, commerces, entreprises de toutes sortes, travailleurs autonomes et créatifs. Ce potentiel de développement est confirmé par les études préliminaires ayant mené au PDUES.<sup>12</sup>

Nous appuyons fortement la proposition du PDUES de consacrer une forte proportion de l'affectation du sol de Marconi-Alexandra et Atlantic exclusivement à l'emploi. Cela constitue une mesure très pertinente et structurante pour le maintien et le développement des emplois dans le secteur. En effet, cela permettra de contrer la spéculation immobilière visant à convertir des immeubles industriels en immeubles d'habitation en copropriété, tout en empêchant le développement de nouvelles résidences en pleine zone industrielle, avec les problèmes de cohabitation que cela peut entraîner.

---

<sup>10</sup> Émilie Laperrière, Nouveau virage pour l'industrie de la mode, La Presse, 4 mars 2013, <http://affaires.lapresse.ca/cv/industrie-de-la-mode/201303/04/01-4627535-nouveau-virage-pour-lindustrie-de-la-mode.php>.

<sup>11</sup> CDEC Rosemont-Petite-Patrie, données recueillies dans le cadre de l'étude citée plus haut.

<sup>12</sup> Raymond Chabot Grant Thornton, Ville de Montréal, Étude du potentiel économique des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et de Castelnau, Rapport – volet 1 : diagnostic intégré et volet 2 : positionnement économique.

La proposition du PDUÉS de conserver une part de la fabrication dans le secteur est très pertinente à cet égard.

### **Recommandation 2**

Maintenir les entreprises du secteur manufacturier léger et encourager la venue d'entreprises de fabrication/production comme fournisseurs des entreprises créatives.

### **Recommandation 3**

S'assurer que toutes les mesures découlant du PDUÉS tiennent également compte de la présence et du développement de l'industrie manufacturière, notamment en ce qui a trait aux mesures de développement économique comme le PR@M-Industrie, à la réglementation permise, à la circulation des camions et à la préservation de grandes surfaces locatives à prix abordables.

### **Soutien à la culture et à l'économie sociale**

Nous saluons la volonté énoncée par le PDUÉS de soutenir le développement de la culture et de l'économie sociale dans le secteur. Cependant, les mesures annoncées en ce sens sont peu précisées.

### **Recommandation 4**

Élaborer des mesures de soutien au développement de la culture et de l'économie sociale en concertation avec les acteurs du quartier, pour s'assurer de bien s'aligner avec les besoins.



## Préservation des lieux de création : les ateliers d'artistes et d'artisans

Une certaine « mixité » d'usage est donc déjà fortement présente dans les secteurs Marconi-Alexandra et Atlantic, et cela constitue même l'une de ses particularités; cette mixité inclut les aspects résidentiel, commercial, manufacturier et industriel léger, bien évidemment, mais comprend également les nombreux emplois dits créatifs, ainsi que tout le secteur de l'économie sociale qui est en plein développement. Cette mixité, à condition qu'elle soit non seulement protégée mais aussi encouragée, participe réellement au développement durable, devient une force d'attraction significative autant pour de nouveaux résidents et la venue de jeunes familles que pour des secteurs d'emplois spécialisés ou non. Cette vision globale du secteur doit être mise en valeur et mieux articulée.

Pour le Comité aménagement et culture, l'un des éléments essentiels pour la préservation de cette mixité est la présence des ateliers d'artistes et d'artisans sur le territoire. Le secteur compte déjà plusieurs bâtiments qui sont partiellement ou totalement occupés par des artistes, artisans et travailleurs culturels. À titre d'exemple :

Lieux de création et de production dans Marconi-Alexandra

- Bâtiments où il y a concentration d'artistes et de travailleurs culturels :
  - 6355, Avenue du Parc (compagnies de théâtre et ébénisterie)
  - 7030, Marconi (Ateliers Marconi, secteurs créatifs variés)
  - 210 et 210B, Mozart (production et diffusion vidéo, design)
  - 170, Jean-Talon Ouest (artistes, design, fabrication textile)
  - 6300, Avenue du Parc (manufacturier créatif et secteurs créatifs variés)
  - 6750, Esplanade (varié)
  - 6560, Esplanade (varié)
  - 6600, St-Urbain (varié)
  
- Bâtiments où l'on retrouve des entreprises à vocation artistique ou créative :
  - 7043, Waverly (architecture – Saucier Perrotte)
  - 7071, St-Urbain, 2<sup>e</sup> étage (architecture – Atelier VAP)
  - 7175, Marconi (design de meubles – MR Designs)
  - 7049, St-Urbain (web – Lightspeed)
  - 110, Jean-Talon Ouest (web – Innobec)
  - 6615, Avenue du Parc (web design – Inso et Yu Centrik)
  - 6732, Jeanne-Mance (ébénisterie – Treebone Design)

Le comité tient compte également du fait que de nombreux artistes et artisans ne font pas partie des statistiques officielles, travaillant soit dans leur lieu de résidence, soit dans des espaces dédiés mais sans certificat d'occupation, parfois dans des conditions répondant plus ou moins aux normes.

De cet état de fait, le comité tire deux conclusions importantes :

- Il y a déjà une présence significative d'ateliers d'artistes et d'artisans sur le territoire
- Cette présence est cependant fragile, précaire, et même menacée dans certains cas.

Les artistes amènent véritablement une qualité de vie dans les secteurs où ils sont présents: ils constituent en fait un secteur d'emploi à part entière, ils font affaire chez les commerçants locaux (quincaillerie, restaurants, cafés, dépanneurs, magasins, etc.), et viennent souvent résider dans le quartier. Ils attirent souvent aussi des entreprises dites « créatives » dans le secteur à partir du moment où une certaine concentration est présente. Un lien se crée avec les citoyens et les résidents du quartier, des journées portes ouvertes s'organisent, une forme de médiation culturelle se développe, un fort sentiment d'appartenance se développe avec le milieu.

### **La précarité des ateliers d'artistes et d'artisans**

Afin d'être en mesure d'intervenir non seulement pour protéger et maintenir les ateliers d'artistes et d'artisans dans les secteurs Marconi-Alexandra et Atlantic, mais également et peut-être surtout pour encourager et soutenir leur développement et leur présence sur le territoire, nous devons d'abord bien comprendre ce qui les rend ainsi précaires et vulnérables aux aléas du marché immobilier. Nous pouvons ensuite proposer des pistes de solutions concrètes et réalistes.

De façon très générale, cette précarité est due au phénomène de l'exode des ateliers d'artistes et d'artisans hors des quartiers centraux, phénomène bien connu (et même bien documenté) dans la plupart des villes culturelles à travers le monde : pour des raisons économiques, les artistes s'installent souvent dans d'anciens édifices industriels, en partie inoccupés, dont le loyer est peu élevé. Quand de tels espaces sont disponibles, le mot se passe, plusieurs artistes et artisans viennent y établir leurs ateliers, souvent partagés à 3 ou 4. Après un certain temps, un café s'installe, de petites boutiques arrivent, certains promoteurs immobiliers aux aguets s'intéressent alors au secteur, la spéculation immobilière apparaît, l'immeuble développé au départ avec peu de moyens en grande partie par les artistes eux-mêmes est l'objet d'une transaction, transformé en projet de condominiums résidentiels ou encore rénové à grands frais pour accueillir des bureaux ou des entreprises.

Les artistes sont alors évincés, ou doivent quitter ne pouvant assumer les augmentations de loyer qu'on leur impose... Paradoxalement, ils sont ainsi victimes de ce qu'ils ont permis de développer, c'est-à-dire une qualité de vie, une revitalisation du quartier.

Tel que mentionné dans le *Rapport d'étude sur les Ateliers d'artistes* par le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes paru en octobre 2012, et comme le souligne également Culture Montréal dans son rapport d'analyse sur les ateliers d'artistes<sup>13</sup>, les artistes et artisans ont tendance à se regrouper là où les conditions économiques du marché sont les plus favorables. C'est le premier critère de choix d'un emplacement. Il s'agit souvent d'anciens bâtiments industriels ou commerciaux localisés dans des secteurs en quête d'une nouvelle vocation.

Un relevé effectué par l'INRS<sup>14</sup> a permis de tracer la cartographie des axes d'implantation des ateliers d'artistes. On constate ainsi que depuis 2002, les axes de développement se sont maintenus, c'est-à-dire : le boulevard St-Laurent dans l'axe nord-sud, le Canal de Lachine et la voie ferroviaire du CP dans l'axe est-ouest. Toutefois, c'est à l'intérieur de ces axes que le portrait a substantiellement changé. En effet, en 2006, l'étude de Daniel Arbour<sup>15</sup> révélait que le Faubourg aux Récollets et la Cité du multimédia n'étaient déjà plus des lieux accessibles pour les artistes et organismes artistiques. Il évoquait un déplacement des artistes vers Pointe-Saint-Charles, la Petite-Italie (et plus particulièrement les secteurs Marconi-Alexandra et Atlantic) ainsi que le secteur Saint-Viateur Est.

On peut aussi déduire qu'à court ou moyen terme, si aucune intervention ou stratégie ne sont mises en place, ce sera bientôt ces derniers secteurs qui seront à leur tour délaissés par les artistes et artisans.

De façon concrète, cette précarité des ateliers tient au fait que la très grande majorité d'entre eux sont l'objet de baux à court terme (de 1 à 3 ans), et doivent souvent faire face à des augmentations de loyer importantes lors des renouvellements des baux, allant de 5% à 10%, et parfois même jusqu'à 20%.

Pour remédier à cette situation, et mettre les ateliers à l'abri de la spéculation, il existe au moins deux solutions très simples, en principe du moins :

- Encourager le remplacement des baux à court terme (1 à 3 ans) par des baux à long terme (10, 15, 20 ou même 30 ans), notamment en favorisant le regroupement des ateliers, même dans des lieux différents;

---

<sup>13</sup> **Culture Montréal.** *Proposition de cadre d'intervention pour le développement d'ateliers d'artistes et d'artisans sur le territoire montréalais, juin 2010.*

<sup>14</sup> **Ville de Montréal.** *Les ateliers d'artistes: Mesures de soutien, scénarios de gestion et incitatifs à l'implantation et à la consolidation des lieux de création à Montréal.*

<sup>15</sup> **Daniel Arbour et ass.** *Ateliers d'artistes et artisans, diagnostic et plan d'action pour la ville de Montréal. 2006*

- Encourager l'acquisition de certains immeubles adéquats (répondant aux besoins spécifiques des artistes et artisans – hauteur, fenestration, etc.), sous forme de coopérative, ou par des organismes à but non lucratif.

Pour y arriver, certaines mesures incitatives sont envisageables :

- Préservation de la vocation de certains immeubles industriels par une affectation en secteur d'emploi;
- Règlements et application de mesures de contrôle intérimaire visant à inclure la présence d'ateliers d'artistes et d'artisans comme partie du développement permis dans les secteurs où ils sont déjà présents
- Incitatifs fiscaux favorisant la présence d'ateliers d'artistes dans certains immeubles admissibles (programme Pram adapté, exemption de taxes, etc.)
- Encourager les artistes et artisans à se doter d'outils de développement et de gestion avec certains standards reconnus leur permettant soit de faire des acquisitions en se regroupant, soit de faire des ententes groupées et à long terme avec des propriétaires immobiliers;
- Sensibiliser les promoteurs immobiliers à l'avantage d'inclure des ateliers abordables à long terme dans leur projet (notion de « benefit to community ») en échange d'une certaine dérèglementation qui peut les avantager (densité d'occupation augmentée, ajout d'un étage, etc.), et ce à certaines conditions très précises (permanence des ententes, loyers abordables pour les ateliers, condos industriels, etc.);

Le financement de telles opérations est bien sûr déterminant, ici comme ailleurs; si la viabilité financière de telles interventions est démontrée, un financement adapté est possible, comme cela a été possible ailleurs sur le territoire de Montréal.

Actuellement à Montréal, un certain *momentum* est perceptible au niveau politique pour soutenir la pérennité et le développement d'ateliers d'artistes; en fait foi notamment la déclaration de la Première ministre Pauline Marois lors du Rendez-vous culturel de Montréal métropole culturelle tenu à la Tohu en novembre dernier, ainsi que la volonté de la Ville de Montréal de s'impliquer et de soutenir ce développement. En fait foi également le rapport du Groupe de travail sur les ateliers d'artistes (disponible sur le site de Montréal métropole culturelle).

Le **Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie** est donc d'avis qu'il est nécessaire de se doter d'une stratégie d'intervention bien articulée visant à protéger, maintenir et encourager la présence d'ateliers d'artistes et d'artisans. L'élaboration de cette stratégie devra impliquer au premier chef les artistes et artisans eux-mêmes, mais également l'Arrondissement et la CDEC, déjà fortement impliquée et présente à cet égard.

Cette stratégie doit porter sur un ensemble d'outils d'intervention : le mode de financement (équilibre entre la subvention, le prêt institutionnel, le capital patient, les fonds de développement locaux, la mise de fonds), la nécessité de la viabilité financière des projets soutenus, la réglementation en soutien, les incitatifs fiscaux, les outils de gestion adaptés pour les artistes et artisans, leur regroupement en vue de développer les projets, la sensibilisation des promoteurs, etc.

Le secteur accueille déjà de nombreux artistes et artisans qui participent à sa vitalité et à sa particularité, de nombreux édifices répondant aux besoins spécifiques de ces créateurs font partie du bâti du quartier : ces éléments représentent un acquis important et stratégique qu'on ne retrouve pas nécessairement dans tous les quartiers. Cependant, à défaut d'intervenir et d'agir de façon concertée rapidement, nous perdrons cet acquis au profit d'autres quartiers ou secteurs de la Ville.

**Recommandation 5**

Préserver et mettre en valeur la mixité des usages en protégeant entre autres la présence d'ateliers d'artistes et d'artisans et en soutenant leur développement par une stratégie d'intervention bien articulée.

**Recommandation 6**

Impliquer les artistes et artisans, l'Arrondissement et la CDEC dans le développement de la stratégie d'intervention

**Recommandation 7**

Mettre en place des mesures incitatives aptes à favoriser le maintien et le développement des ateliers d'artistes et d'artisans, en concordance avec la stratégie développée en ce sens.

## Art et culture dans le paysage urbain de Marconi-Alexandra et Atlantic

Puisque le PDUES mise sur le positionnement économique du territoire en tant que « carrefour de la création » et puisque le PDUES s'appuie sur l'approche de développement dont le 4<sup>e</sup> pilier est la culture, il faut donc par souci de cohérence que la création et la culture doivent non seulement se concrétiser à l'intérieur des immeubles mais aussi être reflétés à l'extérieur dans le paysage urbain. En ce sens, les espaces publics et privés doivent donc inclure deux fonctions supplémentaires : intégrer de l'art public et permettre la diffusion culturelle.

Ainsi, le paysage urbain du secteur respirera l'art et la création. Pour toute personne s'y promenant, elle reconnaîtra aisément la fonction créative du secteur.

**La culture est un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires**

Objectif 20 : intégrer la dimension culturelle dans le processus d'aménagement et de développement du territoire de manière à améliorer la qualité de vie des populations, renforcer le sentiment d'appartenance et favoriser l'attractivité des milieux

**-Agenda 21 de la culture du Québec**

Le paysage urbain devra respecter et refléter les caractéristiques du secteur tel que décrit dans l'énoncé de vision du PDUES : *éclectisme, originalité et diversité*, tout en respectant l'héritage manufacturier du secteur.

Cette conception d'un paysage urbain dans un carrefour de création est somme toute bien reflétée dans la troisième orientation du PDUES, elle de contribuer à la qualité du paysage urbain et améliorer le cadre de vie « *en favorisant l'expression de la vitalité culturelle du territoire* » tout en prenant « *appui sur la mise en valeur des éléments identitaires du paysage industriel et ferroviaire* ».

Par ailleurs, nous sommes ravis que cette orientation reconnaisse l'importance de *l'intégration d'art public et la réappropriation des ouvrages d'art ferroviaires dans la mise en valeur du paysage identitaire afin que ces « barrières » deviennent de remarquables éléments de composition, révélateurs à la fois de l'histoire et des nouvelles identités du territoire.*

En ce sens, le Comité propose de faire en sorte que les quatre viaducs<sup>16</sup> (et non seulement ceux de l'avenue du Parc) deviennent la signature artistique du secteur « Carrefour de création ». Non pas qu'ils soient identiques, au contraire. Ils deviendront des supports artistiques éclectiques et originaux tout en uni par un fil conducteur. Les viaducs sont les portes d'entrée du quartier, ils doivent donc avoir une signature distinctive qui marque l'entrée et formeront des éléments identitaires du secteur.

### **Recommandation 8**

Lancer un concours multidisciplinaire d'aménagement des quatre viaducs avec un fil conducteur entre chacun des concepts, et en intégrant la réflexion sur l'éclairage des viaducs.<sup>17</sup>

Toutefois, le PDUES oublie de mentionner l'intégration d'art public et d'espace de diffusion artistique dans sa proposition d'aménagement de *certaines d'espaces sous-utilisés afin d'en faire les maillons d'une véritable trame verte (...) auxquels viendront se greffer de nouveaux parcs, des rues et ruelles plantées, des passages piétons et des voies cyclistes*. Les espaces de diffusion et d'installations artistiques répondent parfaitement à l'objectif de créer des *espaces de socialisation dotés d'une valeur d'usage et identitaire forte pour les résidents, les étudiants et les travailleurs du secteur* tel que mentionné dans le PDUES.

### **Recommandation 9**

Doter tous les espaces publics du Carrefour de création d'installation d'art public et si possible d'espaces de diffusion artistique afin de refléter le caractère créatif du secteur.

### **Recommandation 10**

Concevoir le mobilier urbain (bancs, supports à vélo, lampadaires, etc) en lien avec les aspects éclectique, original et diversifié du secteur, tout en s'assurant que son style passe à travers les époques, afin de refléter encore une fois le caractère créatif du secteur.

## **Stratégie d'intervention pour l'aménagement du domaine public et des espaces libres**

À l'égard de sa stratégie d'intervention pour l'aménagement du domaine public et des espaces libres, le PDUES propose 12 interventions structurantes dont 5 se situent dans La Petite-Patrie : le prolongement de l'axe est-ouest jusqu'à l'avenue du Parc (1), la promenade urbaine Marconi (5), l'aménagement de l'ancienne emprise ferroviaire ainsi

---

<sup>16</sup> Rue Jean-Talon à l'est de l'avenue du Parc, avenue du Parc au nord de Van Horne, avenue du Parc au sud de Beaumont et rue Clark au nord de Van Horne. À noter que tous sont situés dans La Petite-Patrie.

<sup>17</sup> On pourra tenir compte du futur viaduc qui sera situé dans l'axe est-ouest du campus de l'UdeM car ce sera une importante porte d'entrée du secteur aussi.

que l'utilisation des stationnements aux abords et le passage entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Marconi (6, 7 et 8).

### Prolongement de l'axe est-ouest

*« Au nord de la rue Beaubien, la connexion entre le quartier universitaire et les secteurs Atlantic et Marconi-Alexandra sera améliorée grâce au prolongement du futur axe est-ouest jusqu'à l'avenue du Parc. Cette intervention permettra notamment de structurer le redéveloppement immobilier du secteur Atlantic et de réduire la circulation dans les rues locales nord-sud, et contribuera à la revitalisation commerciale et au verdissement du secteur ».*

En fait, ce prolongement situé à la jonction du secteur résidentiel de Marconi, du secteur d'emploi d'Atlantic et du secteur universitaire est l'endroit parfait pour inventer un espace public par et pour les résidents, travailleurs, commerçants et étudiants.

### **Recommandation 11**

Profiter du prolongement de cet axe pour créer un espace public sur les terrains du centre commercial du côté ouest de l'avenue du Parc. Un espace qui serait un lieu de rencontre où l'on trouverait de l'animation artistique, des démonstrations artistiques éphémères, de l'art public et d'un mobilier urbain en fonction des caractéristiques du secteur : éclectique, original et diversifié.

En ce sens, le comité soutient la recommandation de la CDEC Rosemont–Petite-Patrie à l'effet que la Ville de Montréal acquière le lot de l'ancien centre commercial pour y aménager, entre autres, des espaces publics et des lieux de création.

Cette recommandation permettrait de répondre à plusieurs objectifs du PDUÉS : intégration du campus à son environnement, création de lieux de rencontres, verdissement et désenclavement.

### Promenade urbaine rue Marconi

*« Une intervention prioritaire consistera à relier, par une promenade urbaine, le parc Jarry au secteur de la rue Saint-Zotique Ouest. À cette fin, la rue Marconi s'impose comme parcours privilégié pour la découverte du secteur. La sinuosité de son tracé comme l'éclectisme des activités qui l'animent révèle la singularité du milieu qu'elle traverse et dessert. Le domaine public généreusement planté contribuera à créer des îlots de fraîcheur et améliorera l'infiltration naturelle des eaux de pluie, tout en offrant aux piétons un espace de déambulation confortable ainsi que des lieux de halte. Les nouveaux aménagements seront à la fois fonctionnels et ludiques, révélateurs de la dichotomie de ce lieu de passage et de destination, de labeur et de détente. »*



Nous comprenons la volonté de lier le parc Jarry au secteur Marconi-Alexandra mais nous croyons que la rue Marconi n'est pas le bon choix. Et voici pourquoi.

Actuellement, la vocation de la rue Marconi est surtout industrielle. Cette vocation génère des passages de camion ainsi que leurs déchargements aux industries qui ont pignon sur rue. Nous ne croyons pas que la rue Marconi puisse devenir une promenade où il fait bon se balader à pied ou en vélo, entourée de verdure et d'installations d'art public. La grande présence de camions n'est pas sécuritaire ni pour les piétons ni pour les cyclistes et ne porte pas à la détente.

Le style d'aménagement proposé par le PDUES s'intègre mal à l'héritage manufacturier qu'on souhaite préserver et mettre en valeur. En effet, un tel aménagement - piste cyclable, avancées de trottoirs, aménagements paysagers intensifs (arbres cachant la vue) et mobilier urbain- ne correspond pas à la nature particulière du secteur et risque fortement d'entraver le passage et le déchargement des camions lourds et ainsi d'expulser les entreprises.

Le lien entre le parc Jarry et le secteur Marconi-Alexandra pourra se faire sur une autre rue moins industrielle du secteur. Il y a déjà une piste cyclable en développement à proximité sur la rue Saint-Dominique et on en prévoit une nouvelle sur la rue Querbes. Rien n'empêche la rue Marconi de recevoir, au même titre que les autres rues à proximité, une partie de la circulation cycliste locale seulement.

### **Recommandation 12**

Abandonner l'idée de convertir la rue Marconi en promenade mais conserver la création d'îlots de fraîcheur. Les types de verdissage (murs verts, arbrisseaux variés) et d'embellissement (touches de couleur) pourraient être choisis en impliquant les résidents et les entreprises locales afin de s'assurer qu'elles soient en harmonie avec les fonctions industrielles du lieu.

### **Aménagement de l'ancienne emprise ferroviaire**

*Au cœur du secteur Marconi-Alexandra, la Ville souhaite s'entendre avec le CP afin de préserver une partie de l'emprise ferroviaire désaffectée qui relie la rue Beaubien à la rue Saint-Zotique, afin d'offrir aux résidents et aux travailleurs la possibilité de se détendre ou de pratiquer des activités physiques dans un milieu naturel favorisant la biodiversité. En vue d'améliorer l'accès à cet espace, les interfaces avec les propriétés riveraines pourront faire l'objet d'aménagements concertés.*

### **Recommandation 13**

Préserver toute l'emprise ferroviaire de la rue Beaubien à la rue Jean-Talon. L'aspect broussilleux et hirsute de l'ancienne voie reflète le caractère du secteur et peut devenir très intéressant d'un point de vue artistique. Nous proposons un sentier bordé d'installations artistiques éphémères (suite à un concours) et d'arbustes fruitiers

tels framboisiers et mûriers ce qui composerait bien avec l'aspect actuel. Il va sans dire que l'aménagement de ce tronçon piétonnier devra être développé avec les résidents et les propriétaires riverains.

### **Stratégies d'intervention pour la diversité économique et soutien aux créateurs ainsi que pour les mesures d'encadrement du développement immobilier**

Dans sa stratégie d'intervention à l'égard de la Diversité économique et soutien aux créateurs, le PDUES propose « *diverses interventions sur le cadre urbain qui viendront accroître l'attractivité du territoire aux yeux des agents économiques dont l'intervention est requise, soit les entreprises génératrices d'emplois à long terme et les propriétaires et promoteurs immobiliers ».*

Puisque la Ville veut positionner le secteur comme un Carrefour de création et accroître l'attractivité du territoire, nous croyons que cette attractivité passe aussi par l'art public non seulement dans les espaces publics mais aussi privés. Nous croyons que les propriétaires d'immeubles du domaine privé devraient participer au concept de Carrefour de création.

#### **Recommandation 14**

Proposer des éléments d'intégration d'aménagement artistique et non seulement de verdissement comme critère d'admissibilité des projets dans le cadre du Programme réussir@Montréal – Industrie (PR@MIndustrie) renouvelé.

#### **Recommandation 15**

Concevoir des incitatifs pour intégrer de l'art, du design ou des procédés architecturaux intéressants pour les immeubles ainsi que sur leur terrain.

## **Comité de liaison pour la mise en œuvre et le suivi du PDUES**

La Table de concertation en culture de Rosemont- La Petite-Patrie vise à assurer une cohérence et une vue d'ensemble de toutes les initiatives en culture dans le quartier et à rassembler citoyens, travailleurs et acteurs de différents réseaux dans une approche concertée et inclusive. La Table se veut complémentaire aux actions existantes et cherche à susciter la participation d'un grand nombre de personnes aux enjeux culturels du territoire. Elle est aussi une interlocutrice privilégiée sur les questions à notion culturelle.

Il nous apparaît donc approprié que le **Comité aménagement et culture de Rosemont - La Petite-Patrie**, en tant que mandataire de la Table de concertation en culture pour tout ce qui a trait à l'aménagement, soit reconnu comme partie prenante et fasse ainsi partie du comité de liaison que la Ville propose de mettre en place pour la mise en œuvre et le suivi du PDUES. Ce comité de suivi réunira les principales parties prenantes impliquées dans le développement urbain, économique et social du territoire.

### **Recommandation 16**

Inclure le Comité aménagement et culture de la Table de concertation en culture de Rosemont-La Petite-Patrie comme partie prenante – tout comme les CDEC-CLD, l'Université de Montréal, la Direction de la santé publique, le Canadien Pacifique et l'Agence métropolitaine de Transport– au sein du comité de liaison afin de « *susciter de nouvelles initiatives à la lumière de l'évolution du milieu, de l'incubation de nouveaux projets et de la transformation progressive du territoire* ».

#### **Quartiers culturels – recommandation 4**

*Que les arrondissements élaborent et mettent en œuvre, de concert avec les partenaires du milieu, des plans d'action culturels locaux, et que des mécanismes soient mis en place pour assurer la concertation et le réseautage des partenaires.*

**-Commission permanente sur la culture, le patrimoine  
et les sports de la Ville de Montréal**

## **ANNEXE A**

### **L’historique du Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie**

Le 12 mai 2011, plus de 130 personnes se réunissaient pour une première édition du Rendez-vous culturel de Rosemont–La Petite-Patrie. Initié par des groupes membres du Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie et organisé en collaboration avec plusieurs acteurs socioéconomiques, artistes et citoyens, cet événement rassembleur était une première dans l’arrondissement.

Intitulé *Rosemont–La Petite-Patrie : un quartier culturel*, ce Rendez-vous inclusif avait pour objectif d’échanger afin de créer une vision et une dynamique commune du développement culturel du quartier. Un état des lieux, un échange sur les développements souhaités, des pistes d’actions concrètes et surtout, une effervescence et une grande mobilisation d’intervenants diversifiés en sont ressortis.

Suite à ce grand succès, le comité organisateur a colligé l’information sous forme de document synthèse, puis huit comités de travail ont été créés, dont le mandat consistait à faire un état des lieux plus approfondi et à proposer des recommandations en vue du Rendez-vous culturel 2012. Ces comités sont les suivants :

Arts et culture dans l’espace public et lieux non conventionnels; Lieux culturels conventionnels; Démocratie et médiation culturelle; Concertation, partenariat et réseautage; Communication et information culturelle; Lieux de création et situation des artistes; Ministère des Finances des Rendez-vous culturels; Secteur Bellechasse (Aménagement).

#### **La Table de concertation en culture dans Rosemont –La Petite-Patrie**

Depuis la création du Comité organisateur des Rendez-vous culturels Rosemont—Petite-Patrie, en 2011, les acteurs locaux et les citoyens se mobilisent avec ferveur autour du développement des arts et de la culture dans notre arrondissement.

Suite à la deuxième édition du Rendez-vous culturel en 2012, le comité organisateur a élaboré un plan d’action riche et visionnaire qui s’inscrit parfaitement dans la perspective de développement des quartiers culturels mise de l’avant par la Ville centre et adoptée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports.

Pour réaliser ce plan d’action, le Comité organisateur des Rendez-vous s’est doté d’une nouvelle légitimité en devenant une véritable Table de concertation en culture à l’échelle locale. La Table de concertation regroupe des acteurs de différents secteurs qui ont à cœur le développement des arts et de la culture dans l’arrondissement et travaillent avec passion à son plein rayonnement. Il s’agit de : la Corporation de développement communautaire (CDC) de Rosemont, le Regroupement des tables de

concertation de La Petite-Patrie (RTCPP), la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Rosemont–Petite-Patrie, le Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie (RACRPP), la Caisse Desjardins De Lorimier-Villeray, l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, Culture Montréal, le milieu scolaire (CSDM), la Société d'histoire Rosemont-Petite-Patrie, des organismes culturels, des artistes et des citoyens.

La gouvernance, les actions ainsi que les projets de la Table de concertation en culture Rosemont-Petite-Patrie répondent concrètement aux recommandations (R1 à R10) de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal, notamment :

**R-4**

*Que les arrondissements élaborent et mettent en œuvre, de concert avec les partenaires du milieu, des plans d'action culturels locaux, et que des mécanismes soient mis en place pour assurer la concertation et le réseautage des partenaires.*

**R-6**

*Que les arrondissements et les partenaires du milieu évaluent l'intérêt de mettre en place un mécanisme permanent afin d'assurer la gestion, la coordination, la promotion et l'animation des quartiers culturels.*

**R-7**

*Que les arrondissements, de concert avec les services centraux, appuient les initiatives d'animation et de mise en valeur dans les quartiers culturels.*

La Table de concertation vise donc à assurer une cohérence et une vue d'ensemble de toutes les initiatives en culture dans le quartier et rassembler citoyens, travailleurs et acteurs de différents réseaux dans une approche concertée et inclusive. Cette instance se veut complémentaire aux actions existantes et cherche à susciter la participation d'un grand nombre de personnes aux enjeux culturels du territoire. Elle est aussi une interlocutrice privilégiée sur les questions à notion culturelle.

### **Le Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie en bref**

Lors de la première édition du Rendez-vous culturel de Rosemont–La Petite-Patrie en 2011, huit comités de travail ont été créés dont le premier comité en lien avec l'aménagement et la culture : le Comité Bellechasse. Ce comité se penchait sur l'aménagement du secteur Bellechasse afin de s'assurer que les enjeux culturels y soient considérés en amont d'un éventuel Plan particulier d'urbanisme.

À la suite de la deuxième édition du Rendez-vous culturel de Rosemont–La Petite-Patrie en 2012, un plan d'action riche et visionnaire fut élaboré duquel une Table de concertation en culture à l'échelle locale fut créée et le mandat du comité Bellechasse fut élargi à l'ensemble du territoire de Rosemont–La Petite-Patrie. Ainsi l'appellation du comité fut modifiée pour **Comité aménagement et culture Rosemont - La Petite-Patrie**.

## **ANNEXE B**

### **Organisations membres du Comité aménagement et culture Rosemont – La Petite-Patrie**

#### **Regroupement arts et culture Rosemont - Petite-Patrie**

Créé en 2007, le Regroupement arts et culture Rosemont - Petite-Patrie (RACRPP) est un organisme à but non lucratif qui réunit des personnes, des groupes et des organismes afin de mettre en œuvre des actions visant à améliorer la pratique artistique professionnelle et la vie culturelle dans l'arrondissement. Le RACRPP compte plus de 300 membres. Le RACRPP est l'instigateur de l'événement des Rendez-vous culturels et mandataire de la Table de Concertation en culture pour son animation et sa gestion.

#### **Comité priorité culture La Petite-Patrie**

Le 29 mai 2011 avait lieu dans le quartier de la Petite-Patrie un forum qui réunissait plus de 300 citoyens qui ont déterminé 10 priorités dont une pour la culture. Dès lors, le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCP) a formé pour chacune des priorités un comité chargé d'établir un plan d'action et de travailler à sa réalisation. La priorité du comité déterminée par les citoyens est « que la collectivité trouve des moyens pour augmenter l'utilisation des lieux actuels de diffusion et mettre en valeur de nouveaux lieux de diffusion dans le quartier».

#### **Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie**

La Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie développe et soutient des initiatives de développement économique innovatrices, durables et inclusives. Son rôle est de favoriser la prise en charge, par la communauté, du développement économique local. Ses interventions sont basées sur la concertation des acteurs socioéconomiques et le développement de partenariats.

#### **Ateliers Créatifs Montréal**

Ateliers Créatifs est un organisme à but non lucratif mis sur pied afin de contrer l'exode des artistes des quartiers centraux de Montréal. Sa mission est de soutenir la création en développant et pérennisant des lieux qui y sont dédiés; notamment en offrant en location des espaces de travail abordables, adéquats et exempts des risques liés à la spéculation immobilière aux artistes, artisans et organismes culturels.

**Personnes ayant participé aux travaux du  
Comité aménagement et culture Rosemont – La Petite-Patrie  
de 2011 à 2013**

Denys Lefebvre

Artiste, vice-président du RACRPP et membre du comité Priorité culture La Petite-Patrie

Geneviève Dorval-Douville

Agent de développement, CDEC Rosemont–Petite-Patrie

Nathalie Fortin

Citoyenne et membre du comité Priorité culture La Petite-Patrie

Martin Bazinet

Citoyen

Marie-Ève Émond

Designer de mode, Betina Lou

Gilles Renaud

Directeur général Ateliers Créatifs Montréal

Anthony Roberts

Artiste

Karine St-Germain

Recherchiste INRS

Annie Béchard

Directrice des services à la communauté, CDEC Rosemont–Petite-Patrie

Samuel Mathieu

Doctorant en études urbaines

Kelly Krauter

Citoyenne et artiste

Christophe Lemièrre

Directeur de l'Artothèque de Montréal

Jean Régnier

Artiste

Vincent Magnat

Artiste et président du Regroupement arts et culture Rosemont—Petite-Patrie (RACRPP)

Laurent Bourdon

Président du Conseil d'administration de la Caisse Desjardins De Lorimier-Villeray  
Membre du Comité Priorité culture La Petite-Patrie

Brigitte Rochon  
Citoyenne et membre du CA du RACRPP

Marie-Lyne Verret  
Artiste et membre du Conseil d'administration du RACRPP

Mireille Arvisais  
Artiste et membre du Conseil d'administration du RACRPP

Lyette Archambault  
Artiste et membre du Conseil d'administration du RACRPP

Lynn Katrine Richard  
Artiste et membre du Conseil d'administration du RACRPP



## **Annexe C**

### **Liste des 16 recommandations**

#### **Recommandation 1**

Maintenir les entreprises du secteur de la création et encourager la venue de nouvelles entreprises créatives.

#### **Recommandation 2**

Maintenir les entreprises du secteur manufacturier léger et encourager la venue d'entreprises de fabrication/production comme fournisseurs des entreprises créatives.

#### **Recommandation 3**

S'assurer que toutes les mesures découlant du PDUÉS tiennent également compte de la présence et du développement de l'industrie manufacturière, notamment en ce qui a trait aux mesures de développement économique comme le PR@M-Industrie, à la réglementation permise, à la circulation des camions et à la préservation de grandes surfaces locatives à prix abordables.

#### **Recommandation 4**

Élaborer des mesures de soutien au développement de la culture et de l'économie sociale en concertation avec les acteurs du quartier, pour s'assurer de bien s'aligner avec les besoins.

#### **Recommandation 5**

Préserver et mettre en valeur la mixité des usages en protégeant entre autres la présence d'ateliers d'artistes et d'artisans et en soutenant leur développement par une stratégie d'intervention bien articulée.

#### **Recommandation 6**

Impliquer les artistes et artisans, l'Arrondissement et la CDEC dans le développement de la stratégie d'intervention

#### **Recommandation 7**

Mettre en place des mesures incitatives aptes à favoriser le maintien et le développement des ateliers d'artistes et d'artisans, en concordance avec la stratégie développée en ce sens.

#### **Recommandation 8**

Lancer un concours multidisciplinaire d'aménagement des quatre viaducs avec un fil conducteur entre chacun des concepts, et en intégrant la réflexion sur l'éclairage des viaducs.

#### **Recommandation 9**

Doter tous les espaces publics du Carrefour de création d'installation d'art public et si possible d'espaces de diffusion artistique afin de refléter le caractère créatif du secteur.

### **Recommandation 10**

Concevoir le mobilier urbain (bancs, supports à vélo, lampadaires, etc) en lien avec les aspects éclectique, original et diversifié du secteur, tout en s'assurant que son style passe à travers les époques, afin de refléter encore une fois le caractère créatif du secteur.

### **Recommandation 11**

Profiter du prolongement de cet axe pour créer un espace public sur les terrains du centre commercial du côté ouest de l'avenue du Parc. Un espace qui serait un lieu de rencontre où l'on trouverait de l'animation artistique, des démonstrations artistiques éphémères, de l'art public et d'un mobilier urbain en fonction des caractéristiques du secteur : éclectique, original et diversifié.

### **Recommandation 12**

Abandonner l'idée de convertir la rue Marconi en promenade mais conserver la création d'îlots de fraîcheur. Les types de verdissement (murs verts, arbrisseaux variés) et d'embellissement (touches de couleur) pourraient être choisis en impliquant les résidents et les entreprises locales afin de s'assurer qu'elles soient en harmonie avec les fonctions industrielles du lieu.

### **Recommandation 13**

Préserver toute l'emprise ferroviaire de la rue Beaubien à la rue Jean-Talon. L'aspect broussailleux et hirsute de l'ancienne voie reflète le caractère du secteur et peut devenir très intéressant d'un point de vue artistique. Nous proposons un sentier bordé d'installations artistiques éphémères (suite à un concours) et d'arbustes fruitiers tels framboisiers et mûriers ce qui composerait bien avec l'aspect actuel. Il va sans dire que l'aménagement de ce tronçon piétonnier devra être développé avec les résidents et les propriétaires riverains.

### **Recommandation 14**

Proposer des éléments d'intégration d'aménagement artistique et non seulement de verdissement comme critère d'admissibilité des projets dans le cadre du Programme réussir@Montréal – Industrie (PR@MIndustrie) renouvelé.

### **Recommandation 15**

Concevoir des incitatifs pour intégrer de l'art, du design ou des procédés architecturaux intéressants pour les immeubles ainsi que sur leur terrain.

### **Recommandation 16**

Inclure le Comité aménagement et culture de la Table de concertation en culture de Rosemont-La Petite-Patrie comme partie prenante – tout comme les CDEC-CLD, l'Université de Montréal, la Direction de la santé publique, le Canadien Pacifique et l'Agence métropolitaine de Transport– au sein du comité de liaison afin de « *susciter de nouvelles initiatives à la lumière de l'évolution du milieu, de l'incubation de nouveaux projets et de la transformation progressive du territoire* ».